PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 68966140

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	22/05/2026	26253698

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

21/05/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013C026

(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN

(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8
13821 LA PENNE S/ H.
Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013C1610

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FB-955-FE (F)	27/12/2021	22/10/2018

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	308

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3LBYHZRJS358453	M1	VP

Type / CNIT	Energie
M10PGTVP071G353	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4)KILOMÉTRAGE RELEVÉ

135761

INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

FB-955-FE

CT:21/05/2028

N° D'AGRÉMENT : S013C026

N° SÉRIE : VF3LBYHZRJS358453

N° D'IMPRIMÉ : C68966140

S013C026
A : 21/05/2028
FB-955-FE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 09/11/2022 : 74632 km / 29/11/2024 : 116942 km / 09/09/2025 : 131399 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+3.8 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		3 %	
Forces verticales :	821 daN		526 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	287 daN	277 daN	168 daN	166 daN
Déséquilibre (<20%) :	4 %		2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	287 daN	277 daN	168 daN	166 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) : 66 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 20 %				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1	C2:<0.1 m-1		
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.4 %		-1.4 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-2.4 %		-2.4 %	